

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 15 octobre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/10/15-3/03

Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie
Rapporteur : PELABERE Michèle

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : MOUTON Jean-Louis

OBJET : PDU : Participation du Département aux actions à mener sur les pôles PDU. Pôle gare de Mitry-Claye - Projet d'avenant.

Le présent rapport concerne un projet d'avenant à la convention du 24 décembre 2007 entre le Département et la Commune de Mitry-Mory permettant de définir les modalités de participation du Département au financement des opérations prévues au contrat de pôle de la gare SNCF de Mitry-Claye. Compte tenu de l'avancée réelle des travaux, l'avenant a principalement pour objet de proroger la durée de la convention .

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 3/02 en date du 27 juin 2008, relative à l'évolution de la politique départementale en faveur du Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France,

VU la convention initiale du 24 décembre 2007 conclue entre le Département et la commune de Mitry-Mory relative à la participation du Département aux actions à mener sur les pôles PDU,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver l'avenant n° 1 à la convention relative à la participation du Département aux actions à mener sur les pôles PDU, gare de Mitry-Claye entre le Département et la Commune de Mitry-Mory, joint en annexe à la présente délibération,

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil général à le signer au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ